
Pour l'exercice de 30 mois se terminant le 31 août 2023

REVENUS

Les revenus ont été supérieurs aux prévisions budgétaires par un écart de 4,13 pour cent au-dessus du montant budgété. Une partie importante du 314 881 \$ perçu en per capita supplémentaire par rapport au budget est dû à la signature de plusieurs conventions collectives ainsi que le retour à la normale des activités chez tous nos syndicats.

DÉPENSES

Le dernier exercice financier de 30 mois montre une baisse des dépenses de 1,85 pour cent par rapport au budget. Cela se reflète au niveau de plusieurs postes budgétaires qui présentent des diminutions de dépenses, notamment les charges reliées à la direction, au comité exécutif, aux services ainsi qu'aux dépenses de bureau et de fonctionnement. Les prévisions étaient de 6 378 367 \$, alors qu'elles ont été au réel de 6 260 128 \$.

À noter :

- Les charges de la direction étaient de 69 063 \$ de moins que budgété au dernier bureau suite au départ de Pascale St-Onge et de la charge de Présidente par intérim qu'a prise Annick Charette en plus de son poste de Secrétaire général. Notons toutefois une augmentation des frais de déplacement de la présidence par rapport à ce qui avait été budgété en raison de plusieurs rencontres avec des élus gouvernementaux à Québec et Ottawa suite aux projets de loi sur le statut des artistes, C-11 (Loi modifiant la loi sur la radiodiffusion) et C-18 (Loi concernant les plateformes de communication en ligne). L'écart est maintenant de 6 718 \$ de moins que budgété. Cette diminution s'explique par les salaires de la convention collective qui sont liés à l'IPC.
- Les couts reliés à la convention collective des salariés sont plus élevés de 19,21 pour cent, soit 30 646 \$, suite au renouvellement de leur convention collective et de l'augmentation drastique de l'IPC.
- Il y a un écart de 39 112 \$ de plus que budgété pour les employés de bureau. Ceci est causé par du surtemps suite à la signature de plusieurs conventions collectives de la fédération et aussi par l'IPC.

Les sommes prévues pour la direction de la FNCC sont équivalentes à 11,77 pour cent des dépenses du budget alors que les sommes réelles sont de 11,20 pour cent de l'enveloppe totale des dépenses.

Les sommes prévues pour les conseillers syndicaux et les employés de bureau représentent 65,67 pour cent des dépenses du budget alors que les sommes réelles sont de 67,58 de l'enveloppe totale des dépenses.

L'exercice financier se terminant au 31 août 2023 se conclut donc avec un excédent de 311 420 \$ au lieu d'un déficit de 67 593 \$ prévus initialement.

ÉVOLUTION DU FONDS

Pour la période se terminant le 31 août 2023, nous avons perdu 101 103 \$ par rapport au surplus de 606 706 \$ du dernier exercice dû principalement à l'augmentation de l'IPC. Nous terminons toutefois l'exercice avec un surplus de 505 503 \$ par rapport au montant budgété.

SOLDE AJUSTÉ

Au 28 février 2021 : Surplus de 194 082 \$

Au 31 août 2022 : Surplus de 295 062 \$

Au 28 février 2023 : Surplus de 606 706 \$

Au 31 août 2023 : Surplus de 505 503 \$

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

1^{er} mars 2021 au 28 février 2022 : Surplus de 142 960 \$

1^{er} mars 2021 au 31 août 2022 : Surplus de 100 979 \$

1^{er} mars 2021 au 28 février 2023 : Surplus de 412 623 \$

1^{er} mars 2021 au 31 août 2023 : Surplus de 311 420 \$

Pour les 6 derniers mois, il a eu un déficit de 101 203 \$.

Le comité précongrès sur les finances recommande l'adoption des états financiers pour la période allant du 1^{er} mars 2021 au 31 août 2023.

Mathieu Fraser-Lasnier
Syndicat des employés-es de RDS-CSN

Marie-Andrée Charron
Syndicat des travailleuses et travailleurs de Radio-Canada (FNCC-CSN)

Maryse Lauzier
Syndicat des employés-es de RDS-CSN